

Délibération n°B-2024-95 Réforme de matériel

Membres élus ayant voix délibérative

En exercice : 5 Date de convocation : le 18 novembre 2024
Présents : 4 Quorum fixé à 3 membres
Votants : 4
Procuration : 0

Résultats du vote :

Voix "pour" : **4**
Voix "contre" : **0**
Abstentions : **0**

TITULAIRES

	Présent(e)	Excusé(e)
Mme Edwige EME	X	
M. Thomas OUDOT	X	
Mme Christelle RIGOLOT	X	
M. Patrick GOUX	X	
M. Jean-Claude GAY		X

Étaient également présents

M. le colonel Stéphane HELLEU, directeur départemental des services d'incendie et de secours
M. le colonel Djamel FERRAND, directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours
M. le lieutenant-colonel Franck BEL, chef d'État-Major des services d'incendie et de secours
Mme Sylvie JUIN, cheffe du pôle « Administration Générale »

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit décembre, à seize heures, les membres du bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours se sont réunis, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de madame **Edwige EME**, présidente du service départemental d'incendie et de secours.

Cette séance s'est tenue à l'Hôtel du Département, espace Cassin.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la délibération n°CA-2024-03 du 16 février 2024 relative aux attributions déléguées au bureau par le conseil d'administration du SDIS.

Après avoir entendu les précisions données par **madame Edwige EME**, rapporteuse de ce dossier, en ces termes :

Suite à l'acquisition d'une nouvelle échelle livrée en juillet dernier, les services du SDIS sont amenés à réformer l'échelle de 1987 qu'elle vient remplacer.

Cette réforme est nécessaire pour pouvoir sortir ce bien de l'inventaire comptable.

L'échelle réformée fera ensuite l'objet d'une vente aux enchères via le site internet AGORASTORE.

En conséquence, il est demandé aux membres du bureau de bien vouloir autoriser la réforme du véhicule figurant dans le tableau ci-dessous :

DESIGNATION	OBSERVATIONS	A REFORMER
EPS Renault S150 CAMIVA <u>Date de mise en circulation</u> : 14/12/87 <u>n° immatriculation</u> : BY-070-KH 45 951 Kms	Peut être cédé en l'état avec contrôle technique	x

Décision

Les membres du bureau, à l'unanimité, autorisent la réforme du véhicule figurant dans le tableau ci-dessous :

DESIGNATION	OBSERVATIONS	A REFORMER
EPS Renault S150 CAMIVA <u>Date de mise en circulation</u> : 14/12/87 <u>n° immatriculation</u> : BY-070-KH 45 951 Kms	Peut être cédé en l'état avec contrôle technique	x

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-287000012-20241218-B-2024-95-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2024
Publication : 20/12/2024



La présidente du conseil d'administration


Edwige EME